



CSA - Ministériel

(lundi 28 septembre 2026)

Déclaration liminaire

Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire générale,

Demain, mardi 29 septembre, veille du dépôt du projet de Loi de finances 2027, dans l'unité syndicale, **l'UNSa Justice et l'USM** appellent à la mobilisation. La question des salaires et donc du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de tous les agents publics, fonctionnaires, magistrats et contractuels.

Pour rappel, pas moins de 862 000 agents de catégorie C et B ont un salaire indiciaire inférieur au SMIC. Ils touchent une indemnité différentielle pour rattraper le SMIC. Le gel de la valeur du point d'indice depuis 2023 devient complètement improductif, voire insupportable, alors que l'inflation poursuit sa trajectoire, plus 2,4 % au mois d'août selon l'INSEE, avec une hausse continue des prix de l'énergie, mais aussi des produits alimentaires, sans parler de la crise du carburant.

Le 1er janvier prochain, il y aura une nouvelle hausse du SMIC, c'est une certitude. Elle se traduira encore par une augmentation du nombre d'agents payés au SMIC par le biais de l'indemnité différentielle. On va donc dépasser le million d'agents dont la rémunération indiciaire sera inférieure au SMIC.

Le rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur la rémunération des agents rendu public il y a quelques jours est très clair. Selon, l'INSEE, si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 25 ans, Il ne serait pas fixé à 4,92 € comme aujourd'hui, mais à 6,50 €. Oui, vous avez bien entendu, 6,50 € ! Nous vous laissons faire le calcul et constater le manque à gagner abyssal sur la fiche de paie.

La baisse du pouvoir d'achat de 5,8 millions de personnes entraîne aussi le ralentissement de toute notre économie avec comme conséquence la baisse de l'attractivité de nos métiers.

Le message que nous porterons le 29 septembre est clair : nous, agents de la fonction publique, avons tous des missions essentielles et remarquables au service de l'intérêt général, au service de nos concitoyens, au service de notre pays.

En ne revalorisant pas nos rémunérations, vous et ce gouvernement refusez toujours de nous reconnaître, de reconnaître notre engagement par une hausse juste de salaire. Alors, demain, mardi 29 septembre, ce sera une nouvelle occasion de vous dire « ça suffit » !

Et que dire des propos que le Premier ministre tient ici et là, sur le gel de la valeur du point d'indice pour 2027. La façon dont il l'a exprimé est quand même assez particulière, qui plus est, à la veille d'une élection présidentielle, dans un contexte économique compliqué, en mettant la fonction publique et des agents au ban, valorisant l'économie réalisée par ce gel : 2 milliards économisés sur le dos des fonctionnaires. C'est pitoyable !

Mieux payer les agents publics, c'est leur redonner du pouvoir d'achat et c'est permettre une relance de l'économie et c'est agir pour améliorer l'attractivité de la fonction publique. C'est ce message que nous porterons demain !

Mais revenons à l'actualité du périmètre du ministère de la Justice. Avant d'échanger sur vos propositions budgétaires pour 2027, sur fond d'incertitudes...

S'agissant des services judiciaires, nous avons eu l'occasion de vous rappeler, à plusieurs reprises et de vive voix, le sentiment de mépris et la souffrance au travail particulièrement prégnante que vivent les contractuels et les agents du greffe, au quotidien dans nos juridictions, SAR et écoles de la direction des services judiciaires.

Vous avez vous-même reconnu la semaine dernière, lors de notre entrevue, que la situation de nos collègues avait financièrement évolué moins favorablement que celle d'autres corps de métiers.

Vous venez aujourd'hui échanger avec les organisations syndicales sur le budget 2027, alors soyons pragmatiques et réalistes, dans l'intérêt des citoyens, pour une justice plus efficiente, comme vous aimez à l'appeler de vos vœux.

Nous avons en priorité un grand besoin d'effectifs supplémentaires. Vous nous avez annoncé le plein respect de la Loi d'orientation et de programmation Justice (LOPJ) qui prévoyait le recrutement de 1 800 greffiers d'ici 2027.

Sur ces 1 800 emplois, 700 au moins sont des transformations d'adjoints administratifs en greffiers. Et que dire des départs en retraite (tous corps confondus) qui ne sont pas comblés, ou encore, de l'absence de recrutement d'adjoints techniques en plein choc numérique.

Or, nous avons cruellement besoin de ces 700 emplois sur les fonctions support : les juridictions accusent quasiment toutes un déficit important d'adjoints administratifs.

Par ailleurs, la LOPJ ne prend pas en compte les nombreuses réformes juridiques et numériques qui ont vu le jour ces deux dernières années, et qui nécessitent elles aussi des moyens supplémentaires en ressources RH !

A l'heure de l'étude du budget, et parce que la direction des services judiciaires nous oppose des arguments budgétaires, nous ne pouvons que vous rappeler nos saisines officielles (*sur lesquelles vous vous êtes engagé à nous répondre*) concernant le non-respect par l'administration des engagements qu'elle a signés. Des engagements pourtant budgétés !

L'UNSa Justice ne lâchera rien pour que les 50 postes de cadres greffiers manquants au titre de la période dérogatoire, soient promus.

Elle ne lâchera rien non plus pour l'ouverture d'un accès au grade de « principal A » pour les anciens greffiers fonctionnels, pour la transformation d'emplois de directeurs en EDMJ, pour l'ouverture de travaux sur la gouvernance, pour la valorisation de nos agents techniques, pour la création d'une filière numérique pérenne, pour la valorisation et la création de vraies perspectives de carrière pour les contractuels, et pour que les corps communs sortent de la paupérisation au sein de la DSJ.

A l'heure du choc numérique, sans moyens pérennes, vous portez le projet « Zéro papier » dans les juridictions d'ici le 31 décembre, le développement de l'IA, le tout dans un contexte d'outils numériques déjà massivement dysfonctionnels, de turn-over délétère et de surcharge de travail liée aussi aux 30 000 plaintes pénales arrivées au début de la chaîne pénale. Les agents que nous représentons ont besoin d'être considérés, respectés et soutenus !

Or, les « 2 000 mois d'emploi de vacataires » que vous avez annoncés pour aider les agents ne seront qu'un pansement sur une jambe de bois, vous le savez bien !

Donnez-nous des moyens pour que les personnels judiciaires cessent de se faire insulter au nom des carences institutionnelles et cessent d'y laisser leur santé !

Donnez-leur la reconnaissance financière qu'ils méritent au regard de leur investissement sans faille.

Défendez ceux qui font tenir la justice, ne les accablez pas, ne les méprisez pas !

Du côté pénitentiaire, il faut aujourd'hui regarder la réalité en face : l'administration pénitentiaire et, plus largement, le ministère de la Justice, ne peuvent pas continuer à minimiser ce que vivent quotidiennement les personnels.

Nous avons désormais franchi le seuil absolument vertigineux des 90 000 personnes détenues. Dans le même temps, ce sont près de 200 000 personnes qui sont suivies en milieu ouvert par nos services. Des missions supplémentaires, des contraintes supplémentaires et une charge de travail qui ne cesse de progresser alors que les moyens humains sont réduits à peau de chagrin.

En effet, les effectifs suivent une courbe totalement opposée à cette charge de travail : plus de 5 000 personnels manquent aujourd'hui à l'appel, tous corps confondus. Cette situation exceptionnelle doit donner lieu à une réponse institutionnelle exceptionnelle avec un plan de résorption massif des vacances d'emploi !

Ce trou abyssal dans les effectifs a de lourdes conséquences : fatigue excessive, déséquilibre entre la vie professionnelle et personnelle des agents, accidents de service et des professionnels qui sont à bout sans jamais avoir le sentiment d'apercevoir une quelconque fin à cette misère ambiante, et parfois même des fonctionnaires qui exercent dans des conditions mettant directement en jeu leur intégrité physique.

Qui dit surpopulation excessive dit aussi actes de violence qui continuent de progresser, avec des agressions contre les personnels, devenues une réalité quotidienne. Les insultes, les menaces, les violences physiques et les passages à l'acte se banalisent dans nos détentions débordant de profils « ultra-violents et psychotiques ». Notre organisation syndicale a fait des propositions construites et sérieuses pour lutter contre ce fléau, il nous faut avancer sur la mise en place d'établissements spécialisés et adaptés.

Ce chaos carcéral a un prix et ce prix, ce sont les personnels au contact direct de « ces fous furieux » qui le paient de leur sang ! **L'UNSa Justice** ne l'acceptera jamais !

Ils le paient aussi par l'épuisement, par les heures supplémentaires, par les rappels incessants, par les journées où il faut faire fonctionner un service avec des effectifs qui ne permettent plus de travailler dans des conditions normales. Ils le paient aussi dans leur vie personnelle et par leur santé. Nous refusons que ce mode de fonctionnement dégradé reposant uniquement sur l'abnégation des personnels devienne le mode normal de l'administration pénitentiaire.

Tout aussi inquiétant, nos métiers sont en train de perdre tout sens !

Comment demander à un agent de surveiller, de protéger, d'accompagner et de participer à la réinsertion lorsque les conditions élémentaires pour exercer correctement ces missions ne sont plus réunies ?

L'administration pénitentiaire tient encore debout parce que les personnels la tiennent debout, mais cette réalité ne constitue en rien une politique publique !

Depuis des années, **L'UNSa Justice** alerte et revendique des effectifs, de la sécurité, des moyens, une organisation du travail cohérente et une véritable reconnaissance de nos métiers.

Le 27 avril 2026, les personnels ont encore démontré leur détermination face à cette situation. Nous continuerons de leur proposer des modalités d'expression collective, mais nous le disons avec assurance et clairvoyance : les personnels n'attendent plus de grands discours sans lendemain. Ils veulent des résultats et, forts d'un syndicalisme de lutte, nous irons les chercher.

La contestation et la gronde couvent, bien que nous ne nous réjouissions pas d'un contexte social explosif, fidèles aux personnels, nous ne l'étoufferons pas !

Le gouvernement doit maintenant prendre la mesure de l'urgence, car continuer à gérer l'administration pénitentiaire à coups d'ajustements successifs relève d'une forme de renoncement.

Il faut des moyens à la hauteur des missions confiées aux personnels et il faut des recrutements permettant réellement de résorber les vacances de postes.

Il faut des mesures fortes contre la violence.

Il est urgent et indispensable de changer de prisme, de repenser l'organisation de la détention et les conditions d'exercice des métiers.

Il faut également apporter des réponses concrètes à la perte de sens qui touche aujourd'hui nombre de personnels.

L'UNSa Justice continuera de porter les revendications du terrain avec la même détermination. Nous continuerons à dénoncer les incohérences, à combattre les décisions qui fragilisent les personnels et à exiger que les engagements pris soient respectés.

Parce qu'au-delà des chiffres, il y a des femmes et des hommes qui vont chaque jour travailler en détention, dans les SPIP, sur la voie publique, dans les services administratifs et techniques, avec la conscience professionnelle de ceux qui savent que la République compte sur eux.

Aujourd'hui, c'est à l'administration pénitentiaire d'être à la hauteur de ses personnels et non l'inverse !

L'UNSa Justice continuera donc à prendre ses responsabilités et, même si parfois les mots employés peuvent vous paraître excessifs, ces derniers n'agresseront jamais personne physiquement, contrairement à l'enfer vécu par les personnels et à leur isolement tout aussi dévastateur.

Nous vous avons rappelé l'ensemble de nos propositions dernièrement. Pour certaines, il vous suffit d'appuyer sur le bouton pour lancer la machine, pour d'autres, faire preuve de persuasion avec Bercy. Peut-être qu'une immersion dans nos différents métiers ferait du bien à celles et ceux qui en parlent toujours sans jamais y avoir mis un pied. Parfois, cela aide à comprendre l'ampleur de la situation et la mesure de l'urgence.

S'agissant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, alors même que le CJPM laisse encore des traces compliquées dans l'organisation des services et dans le quotidien des agents, notamment en milieu ouvert, sans pause et sans réajustement des moyens, vous avez décidé d'imposer un calendrier très resserré, avec la mise en place des unités judiciaires à priorité éducative (UJPE). Les premiers retours du terrain montrent une réalité très compliquée, et souvent alarmante.

En effet, depuis le 1er septembre 2026, la réforme des unités judiciaires à priorité éducative est officiellement présentée comme pleinement déployée sur l'ensemble du territoire. Cette communication ministérielle laisse entendre que l'offre de placement renouvelée serait désormais opérationnelle, cohérente et stabilisée. Or, les retours des professionnels montrent une réalité très éloignée de ce récit institutionnel.

Dans de très nombreux endroits, les UJPE ont été ouvertes administrativement sans que les conditions indispensables à leur fonctionnement soient réunies : projets pédagogiques incomplets ou absents, protocoles de sécurité instables, critères d'admission flous, articulation fragile avec les magistrats, et coexistence persistante des pratiques CEF et UEHC faute de cadre clair.

Cette absence de cadre structurant place les professionnels dans une situation d'incertitude permanente et fragilise la cohérence éducative attendue de ces unités.

Les agents découvrent un dispositif qu'ils doivent appliquer sans formation préalable, sans renfort d'effectifs, sans moyens matériels adaptés, dans des locaux encore calibrés pour les anciens établissements et avec des ateliers professionnels ou espaces santé non opérationnels.

Cette réforme, présentée comme structurante, repose aujourd'hui sur la seule bonne volonté des professionnels, au détriment de leurs conditions de travail, de leur sécurité et du sens même de leurs missions.

Face à ces écarts majeurs entre les annonces ministérielles et la réalité vécue par les agents, **L'UNSa Justice** réaffirme que cette réforme ne peut reposer sur la seule bonne volonté des professionnels. Elle exige des moyens concrets, une clarification des missions, une sécurisation des conditions de travail, une reconnaissance de la pénibilité, une revalorisation statutaire et indemnitaire pour tous les métiers, ainsi qu'une politique de prévention réellement opérationnelle.

L'UNSa Justice attire également votre attention sur la situation statutaire des adjoints techniques travaillant en contact direct avec les jeunes et participant pleinement à la mission éducative. Ils doivent être revalorisés de la catégorie C à la catégorie B, à l'instar du plan de requalification des adjoints techniques de la DGAP. Leur rôle est indispensable au fonctionnement quotidien des unités, à la sécurité, à la continuité éducative et à la qualité de l'accompagnement. Leur maintien en catégorie C est en contradiction totale avec les exigences accrues et avec la réalité de leurs missions.

L'UNSa Justice continuera de porter haut la voix des professionnels et de défendre une PJJ qui respecte ses agents autant qu'elle exige d'eux. Nous portons une parole exigeante, constructive et indépendante pour défendre les agents de la PJJ, leurs missions et leurs conditions de travail.

Concernant les personnels des corps communs, qu'il s'agisse des personnels administratifs de catégorie C, B et A, ou des adjoints techniques, nous sommes toujours en attente de la validation budgétaire et de la mise en paiement de la deuxième tranche de revalorisation de leur IFSE. Pour mémoire, celle-ci s'élève à hauteur de 600 € pour les C, 700 € pour les B et 800 € pour les A, pour atteindre au terme des trois ans : + 1 800 € pour les C, + 2 100 € pour les B et + 2 400 € pour les A. Vous nous avez réitéré que cette revalorisation sera mise en paie d'ici la fin de l'année, mais à ce jour rien n'est réglé, alors qu'il nous a été confirmé que le budget est bien là !

Nous sommes toujours en attente d'un retour s'agissant des plans de requalification de C en B et de B en A. Nous souhaitons pouvoir donner de la perspective aux agents dont les salaires sont les plus bas de ce ministère. Par ailleurs, il

ne vous aura pas échappé qu'il s'agit de trois corps très féminisés, par conséquent en cohérence avec l'accord égalité professionnelle que nous avons signé, ces plans doivent nous permettre de répondre à plus d'égalité salariale. Par ailleurs, ils concernent collectivement l'ensemble des directions métiers, notamment les services du secrétariat général dont les agents ne cessent d'être chahutés par des réorganisations sans fin.

Côté réorganisation, nous avons échangé dernièrement sur l'absence de publication du décret de réorganisation du ministère, visant le pilotage du numérique, de l'immobilier et la création de la DVU.

L'UNSa Justice et l'USM ont certes voté « contre » la création de cette direction autonome devant à la fois se concentrer sur les usagers, dont les détenus et leurs familles, ainsi que les victimes.

Pour autant, la publication de ce texte devant intervenir le 1^{er} juillet dernier, nous nous interrogeons toujours sur sa non-publication, car depuis trois mois certains agents, notamment ceux du SADJAV sont dans le flou le plus total.

Y aurait-il un problème ? Il se dit que l'Élysée aurait bloqué la création de cette direction ? Qu'en est-il ?

S'agissant du rapport « Beynel / Caillibotte », qui vous a été remis la semaine dernière, **l'UNSa Justice et l'USM** sollicitent sa communication, car il revêt pour nous une importance dans notre volonté d'engager la transformation de la DSJ en DGSJ et peut-être y voir réintégrées certaines missions de la DVU avec la programmation des moyens nécessaires afin de répondre avec le savoir-faire des personnels des juridictions, aux attentes et à l'accompagnement des victimes, ainsi qu'à l'accueil et l'orientation des justiciables.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 28 septembre 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François Forget